



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 17 mai 2021

Monsieur le Président du Conseil,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, à savoir :

- Art. 86 du Règlement du Conseil Général de la commune de La Chaux,
- Loi du 28 février 1956 sur les communes,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion de l'année 2020.

1. Organisation

La Municipalité 2016-2021

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin, soit de juillet 2016 à fin juin 2021.

Mme Brigitte Dufour, Syndique, a pris la décision de démissionner au 31 mai 2020. Suite à cette décision, la Municipale Catherine Guex et les Municipaux Cédric Dépraz, Jean-François Guex et Pascal Rossy, après consultation de la Préfecture du district de Morges et au vu des quelques mois les séparant des élections communales générales de 2021, ont pris la décision de ne pas organiser d'élection complémentaire. Ils se sont dès lors répartis les dicastères gérés par Mme Brigitte Dufour.

Mme Catherine Guex est vice-Syndique jusqu'au 31 mars 2020, M. Cédric Guex vice-syndic du 1^{er} avril au 30 mai 2020 et M. Jean-François Guex du 1^{er} juin au 31 décembre 2020.

Conseil général

François Egger a été réélu pour un an Président du Conseil général. La secrétaire du Conseil est Tiziana Corset. Le bureau du Conseil est constitué de Kadem Guex, vice-présidente, Gilles Roques et Michel David, scrutateurs (Anne Moll et Déborah Riplinger, scrutatrices suppléantes).

Sont membres de la Commission de gestion et des finances : MM Stéphane Ducrest, président, Patrick de Bruyne, Patrick Corset, David Conne et Mme Anne Moll.

Les trois membres de la Commission communale de recours en matière d'impôts et taxes communales sont MM Stéphane Ducrest, Patrick de Bruyne et Bernard Dufour.

La déléguée du Conseil général à l'Association scolaire intercommunale Cossonay Penthelaz, ASICoPe, est Mme Amélie Chanson (Hélène Pidoux, suppléante).

La déléguée du Conseil général à la nouvelle Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge, ASICOVV, est Mme Hélène Pidoux (Alain Bonnefoy, suppléant).

Le délégué du Conseil général à l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes ASPIC, est M. Alain Bonnefoy (Mme Hélène Pidoux, suppléante).

Séances du Conseil général

Le Président François Egger a dirigé les débats de quatre séances, les 10 mars, 15 septembre, 27 octobre et 3 décembre 2020 au cours desquelles le Conseil général a traité les objets suivants :

No	OBJETS	DATES
33/2016-21	Passerelle des écoliers (préavis retiré suite aux trop grandes exigences du Canton)	10.03.2020
34/2016-21	Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire	10.03.2020
35/2016-21	Plafond des cautionnements et autres formes de garantie	15.09.2020
36/2016-21	Comptes communaux 2019	15.09.2020
37/2016-21	Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire (modifié)	27.10.2020
38/2016-21	Arrêté d'imposition 2021 et les divers impôts communaux	27.10.2020
39/2016-21	Dernière tranche d'emprunt pour les transformations de la Laiterie	27.10.2020
40/2016-21	Demande d'autorisation pour la vente d'appartements et création d'une PPE à la Laiterie	27.10.2020
41/2016-21	Budget 2021	03.12.2020

Dicastères de la Municipalité (jusqu'au 31 mai 2020)

Syndique (jusqu'au 31 mai 2020)	Brigitte Dufour
Vice-Syndique (jusqu'au 31 mars 2020)	Catherine Guex
Vice-Syndic (du 1 ^{er} avril au 31 mai 2020)	Cédric Dépraz
Vice-Syndic (dès le 1 ^{er} juin 2020)	Jean-François Guex

Administration générale	Brigitte Dufour
Urbanisme et Police des constructions	Suppléant : Jean-François Guex
Energie et Mobilité	

Finances	Jean-François Guex
Patrimoine bâti communal	Suppléant : Pascal Rossy
Culture, sports et loisirs	

Activités sociales et parascolaires
Paroisses, Jeunesse, aînés

Catherine Guex
Suppléante : Brigitte Dufour

Domaines
Cimetière
Gestion des déchets

Cédric Dépraz
Suppléante : Catherine Guex

Routes
Services industriels
Sécurité publique

Pascal Rossy
Suppléant : Cédric Dépraz

Dicastères de la Municipalité (dès le 1^{er} juin 2020)

RH / informatique

Cédric Dépraz
Suppléant : Jean-François Guex

Energie
Domaines
Cimetière
Déchets

Suppléante : Catherine Guex

Routes
Police des constructions
Services industriels
Sécurité publique

Pascal Rossy
Suppléant : Cédric Dépraz

Finances
Urbanisme
Mobilité
Patrimoine bâti
Culture

Jean-François Guex
Suppléant : Pascal Rossy

Jeunesse
Activités sociales
Paroisse
Conciergerie

Catherine Guex
Suppléant : Jean-François Guex

Séances de la Municipalité et représentation

La Municipalité se réunit le lundi soir de 18h.00 à env. 21h00 ; certaines séances ont eu lieu par visioconférence.

En 2020, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par :

- La transformation de la laiterie
- Les mesures découlant de la Covid-19
- Le plan général d'affectation
- La police des constructions
- L'entretien et la location des bâtiments communaux
- La renaturation et la sécurisation du Veyron
- Le suivi de la gestion des déchets
- Le jumelage avec Saoû
- Le personnel communal
- Etc.

2. Dicastères de Brigitte Dufour, syndique du 1^{er} janvier au 31 mai 2020

La pandémie due à la Covid-19 a particulièrement impacté l'année 2020 et les activités de tous les citoyennes et citoyens et la Municipalité qui a dû faire face à la situation et aux incertitudes.

Brigitte Dufour a décidé de démissionner après cinq années à prendre soin des intérêts de la commune afin de profiter de sa retraite libre des contraintes municipales car les tâches communales prenaient une bonne partie de son temps avec peu de satisfaction et des retours positifs rares.

Avant de quitter la Municipalité, Brigitte Dufour a clôt un certain nombre de dossiers, notamment en matière de police des constructions et a laissé à ses collègues des dossiers à jour et des outils de gestion et de contrôle développés ces dernières années.

Administration générale

Le début de l'année 2020 a été marqué par la recherche d'un ou d'une secrétaire communal.e et d'un ou d'une préposé.e à l'Office de la population, à temps partiel. Maya Wicky, secrétaire itinérante, a assuré le secrétariat communal jusqu'au 30 septembre 2020.

La bourse communale est tenue par M. Marcel Grand qui travaille pour plusieurs communes chez GRF-fiduciaire.

Personnel communal

Pour répondre aux besoins multiples et nombreux d'une petite commune, nous pouvons compter sur le travail de M. Laurent Métraux, collaborateur communal à 100%, responsable entre autres de l'ensemble de l'entretien du patrimoine communal et des espaces verts. Il accomplit son travail avec compétence, une grande disponibilité et une pointe d'humour.

Suite à la réduction du taux d'occupation de Mme Thérèse Boffa, cette dernière a pris la fonction de Préposée à l'Office de la population.

Une nouvelle secrétaire municipale, Mme Sandrine Bühler, a été engagée à compter du 1^{er} septembre.

La conciergerie des différents bâtiments communaux est assurée par Mmes Corine Sumi et Arta Haxhimeri (dès le 31 août).

M. Pierre-Alain Volland aide le collaborateur communal, notamment à la déchetterie.

Informations au public

Nos supports d'information au public sont les suivants :

- Presse : Le Journal de Cossonay, 24 Heures et la Feuille des avis officiels (FAO)
- Journal communal : La Chaux Info (3 parutions en 2020)
- Site internet communal
- Pilier public
- Flyers.

Statistique de la population

La population de notre commune a légèrement diminué. Selon les statistiques Vaud, au 31 décembre 2020, la population se répartit de la manière suivante :

	2020	2019	2018	2017
Nombre d'habitants	391	392	410	420
Nationalité suisse	351	350	366	370
Etrangers	40	42	44	50
Jeunes de moins de 16 ans	77	76	81	85

Urbanisme

Concernant le projet de révision du plan général d'affectation (PGA), la Municipalité a décidé de rencontrer le Service du développement territorial afin de faire des propositions concrètes pour débloquer le dossier notamment en ce qui concerne les surfaces d'assolement (SDA). La syndique a préparé avec notre mandataire les outils et les arguments pour défendre le point de vue municipal.

Suite à la reprise du dossier par Jean-François Guex, nous avons eu, après avoir recouru aux services de Maître Bovay pour tenter de faire reconnaître nos droits auprès du canton, l'extrême honneur d'apprendre que la Conseillère d'Etat Madame Luisier souhaitait, soudain, nous rencontrer flanquée de son directeur Monsieur Imhof qui, jusqu'à ce jour, a dédaigné nous rencontrer.

Le résultat de cette rencontre nous a permis, une fois de plus, de nous rendre compte que la montagne avait accouché d'une souris.

A ce jour, le dossier n'a toujours pas progressé d'un iota ; il nous semble invraisemblable et injuste d'être traité de la sorte.

Pour nous, le canton fait de l'abus de pouvoir et nous méprise ; que peut faire David contre Goliath ?

Nous allons remettre l'ouvrage sur le métier pour tenter de satisfaire aux exigences sans cesse renouvelées du canton, pour essayer d'en finir !!!!!

Une enquête préalable est prévue au printemps 2021 auprès des divers services cantonaux avec mise à l'enquête publique complémentaire que nous souhaitons définitive avant la fin de la législature.

Le Géoportail de La Chaux est régulièrement mis à jour sur Carto-Jura-Léman accessible depuis le site communal.

Renaturation du Veyron

Les travaux de renaturation et de sécurisation des rives du Veyron étant terminés depuis septembre 2019, la Municipalité s'est chargée du suivi de la remise en état du site.

Mobilité

Transports publics régionaux

Depuis le 15 décembre, les fréquences et dessertes de la ligne MBC 750 passant par La Chaux ont augmenté pour les parcours en semaine. L'introduction de parcours des week-ends et jours fériés de Cossonay-Gare au Pont avec une cadence toutes les 2 heures toute l'année permet d'avoir des bus le week-end.

Cartes journalières CFF

La Chaux est associée à dix communes pour la mise à disposition de deux cartes journalières CFF aux habitants de la région au prix de CHF 40.00 la carte, à réserver sur le site Internet et à chercher à Cossonay.

3. Dicastères de Jean-François Guex

Finances

L'année comptable 2020 est à noter dans les bonnes années puisque soldée par un résultat positif de CHF 3'003.82, après avoir effectué des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 224'935.18.

Plus particulièrement, un amortissement extraordinaire de CHF 178'200.00 sur le préavis relatif à la réfection de l'Auberge, dont l'amortissement total est prévisible pour 2023.

Suite aux événements sanitaires, les finances communales restent fragiles. Toutefois, les perspectives restent positives et les charges d'amortissement, particulièrement pour la Laiterie, vont s'équilibrer avec les amortissements en cours.

Patrimoine bâti

Nos divers bâtiments sont entretenus de manière régulière ce qui devrait nous éviter de mauvaises surprises.

Les travaux de la Laiterie arrivent à terme et feront l'objet d'un décompte détaillé dans le prochain rapport de gestion.

4. Dicastères de Catherine Guex

Écoles

La Covid-19 a fait son apparition au début de l'année 2020 ; fermeture de toutes les classes du canton dès le 16 mars 2020. Du jamais vu ! Une cellule de crise a été mise sur pied pour organiser le service d'accueil d'urgence, réorganisation des transports, organisation de l'enseignement à distance. Mi-mai, retour des élèves en classes avec de multiples mesures sanitaires à mettre en place.

Collège de La Chaux

Nous avons 2 classes qui sont occupées par :

1-2 P 14 élèves dont 6 habitant La Chaux. Institutrice (Mme Line Jeannet)

4 P 19 élèves dont 7 habitant La Chaux. Institutrices (Mme Fabienne Perrin et Mme Nina Gindroz).

Cantines scolaires

En 2020, les cantines du PAM et de L'Isle ont accueilli les élèves de 7P et 8P dans le cadre de l'horaire continu. Les repas sont livrés sur les 2 sites par la société MIAM-MIAM.

Cantines villageoises

De compétence communale, elles sont sises sur le territoire des communes de Cossonay, Cuarnens, Gollion et Grancy. L'ASICOVV participe à hauteur de CHF 3.00 par repas.

Transports scolaires

Le mandat attribué à l'entreprise MBC a été entériné par un contrat qui court jusqu'au 31 juillet 2023. L'ASICOVV peut le reconduire annuellement jusqu'au 31 juillet 2026.

Loyers des bâtiments scolaires

Durant l'année scolaire, le Comité de Direction de l'ASICOVV a déterminé les loyers des bâtiments scolaires en fonction de l'article 28 des statuts de l'Association. Pour chaque collège, les diverses salles donnent lieu à un loyer forfaitaire.

Fermeture de classes

En fonction de l'ouverture du Complexe des Chavannes en août 2021 et après avoir travaillé dès la fin de l'année sur les enclassements de la rentrée 2021-22, il a été décidé en date du 12.11.2020, de procéder à la fermeture de plusieurs collèges, soit ceux de Grancy, La Chaux et Chavannes-Le-Veyron. Cette décision a déclenché une onde de choc dans les communes concernées ; une pétition a circulé dans les 3 communes. Une discussion commune a eu lieu ; au final, le collège de Grancy restera ouvert, en principe, jusqu'en 2023. Les collèges de Chavannes-Le-Veyron et La Chaux fermeront leurs portes en été 2021 et les loyers seront encore versés pour une année supplémentaire sous réserve de l'accord du Conseil Intercommunal.

Association scolaire intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge (ASICOVV)

Les élèves du primaire sont sous l'égide de l'ASICOVV qui comprend les communes de :
Cossonay-Grancy-Gollion-Dizy-Senarclens-Chavannes-Le-Veyron-Cuarnens-L'Isle-Mauraz -
Mont-la-Ville et La Chaux forment l'ASICOVV et comptent env. 790 élèves.

2 préavis ont été présentés :

- préavis no 1/2020 relatif aux comptes 2019
- préavis no 2/2020 relatif au budget 2021.

Notre commune compte 46 élèves primaires.

Coût par élève : CHF 3'481.00/an

La participation des communes se calcule en moitié par le nombre d'habitants et en moitié par le nombre d'élèves.

Le conseil intercommunal a siégé à deux reprises en 2020 et 2 préavis du Comité de direction lui ont été soumis.

Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz (ASICOPE) / élèves secondaires

2 préavis ont été présentés :

- préavis no 1/2020 relatif aux comptes 2019
- préavis no 2/2020 relatif au budget 2021.

Pour notre commune : 12 élèves secondaires

Coût par élève : CHF 4'305.80/an.

Association intercommunale pour la piscine des Chavannes (ASPIC)

Le conseil intercommunal ASPIC s'est réuni à 2 reprises, soit :

- préavis no 1/2020 relatif aux comptes 2019
- préavis no 2/2020 relatif au budget 2021.

Un responsable technique et d'exploitation a été nommé ; il s'agit de M. Arnaud Reymond. Il entrera en fonction début 2021.

Charges totales des 17 communes pour 2020 : CHF 74'045.70

Prix par habitant : CHF 4.35 / Pour la commune de La Chaux : CHF 1'783.50.

Les aînés

Un comité, composé de Nicole Blaser, Chantal Rossy, Thérèse Boffa, Corinne Sümi, Bernard Dufour, Catherine Guex (représentante de la Municipalité) organise diverses animations pour le bien-être de nos aînés.

Covid-19 oblige, la Municipalité, épaulée par la Jeunesse, a mis sur pieds un réseau d'entraide; livraison à domicile pour l'alimentation, achat de médicaments, etc.

Au mois d'août 2020, l'assouplissement partiel des mesures sanitaires Covid-19 nous a permis de faire notre course annuelle ; Croisière sur les 3 lacs. En décembre, le repas de Noël des aînés a pris la forme d'une livraison à domicile du papet vaudois ; toutes les autres animations ont été annulées jusqu'à nouvel avis.

Un groupe « Transports bénévoles » est toujours au service des aînés en cas de besoin.

Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay (AJERCO)

27 communes en font partie pour gérer l'accueil préscolaire, parascolaire et en milieu familial.

Le conseil intercommunal a siégé 2 fois au cours de l'année 2020 :

- 1/2020 – Compte de fonctionnement et rapport de gestion pour l'année 2019.
- 2/2020 – Budget de fonctionnement pour l'année 2021.

Éléments phares traités en 2020

- Reprise de la garderie l'Oasis à Eclépens
- Extension de l'accueil en UAPE aux 5P et 6P en maintenant la priorité aux 1 jusqu'à 4P.
- 12 places supplémentaires ont été créées à l'UAPE d'Eclépens « Les Frimousses »
- Création de 2 nouvelles structures soit une garderie à Mex de 22 places et une UAPE à Penthaz de 24 places.

Lors de la période de confinement Covid-19, un accueil d'urgence a été mis en place.

En chiffres :

Accueil collectif :

Préscolaire : 8 garderies = 208 places = 544 enfants accueillis.

Parascolaire : 7 UAPE / 1 APMI = 172 places = 368 enfants accueillis.

Accueil en milieu familial :

53 accueillantes en milieu familial = 377 enfants accueillis.

AFFAIRES SOCIALES EXTERIEURES

Association régionale pour l'action sociale (ARASMAC)

Notre commune est membre de l'ARASMAC au niveau de Centre Social Régional. Participation de CHF 0.70/hab. (population au 31.12 de l'année précédente) pour les frais d'exploitation.

Revenu d'insertion (R.I.)

Financement par la Direction Générale de la Cohésion sociale. En ce qui nous concerne pour 2020, le nombre de dossier de revenu d'insertion (RI) traité est de trois.

Agence d'assurances sociales (AAS)

Le financement est essentiellement basé sur la participation des communes par rapport au nombre d'habitant au 31 décembre de l'année précédente.

CMS du Nord vaudois (ASPMAD)

8 CMS = Cossonay, Grandson, La Vallée de Joux, Orbe, Sainte-Croix, Vallorbe, Yverdon, Yvonand.

31 villages sont desservis par le CMS de Cossonay.

Le financement des CMS est repris par le canton dès début 2020.

Les cultes

Les représentants des 7 communes de la paroisse protestante de Cossonay-Grancy et le Conseil paroissial se sont rencontrés début 2020 afin d'étudier l'élaboration d'une convention régissant les relations entre une paroisse et l'ensemble des communes qu'elle recouvre. Il s'agirait d'organiser un culte dominical à Cossonay et la question de l'utilisation des autres lieux de culte de la paroisse.

La convention définirait également la prise en charge simplifiée et équitable des frais de culte par les communes. Fin 2020, la majorité des communes décident d'abandonner ce projet de convention.

2 cultes par année ont lieu à La Chaux.

Monsieur Xavier Paillard est notre pasteur et Monsieur Pierre-Alain Mischler est notre diacre.

5. Dicastères de Cédric Dépraz

Forêts

Le prix du bois restant extrêmement bas, des arrangements ont été trouvés avec les différents intervenants pour effectuer des travaux contre du bois. Avec cela, nous maintenons un niveau d'entretien de nos forêts en adéquation avec notre plan d'exploitation défini par le canton, tout en limitant au maximum les frais.

Déchetterie

Un accès plus strict aux bennes de déchets ont permis d'enrayer l'augmentation de ces derniers et surtout de limiter les apports excessifs. Deux bennes ouvertes à l'extérieur de l'enceinte de la déchetterie généraient une quantité anormalement élevée de déchets pour notre commune. Depuis cette année, l'accès à ces bennes est limité aux heures d'ouvertures de la déchetterie. Par cette action, les quantités récoltées sont à nouveau dans des proportions acceptables.

Notre structure rustique nous permet aussi de maintenir des coûts relativement bas. Mais il faut avoir à l'esprit que, dans un avenir proche, nous devons investir pour remettre en état nos installations un peu vétustes.

Veyron

La renaturation a diminué la pression sur les berges et l'élargissement a diminué la vitesse d'écoulement. Toutefois, un point critique juste en aval du pont sur la rive gauche a dû faire l'objet d'un renforcement. Un mouvement du lit de la rivière a aussi créé une fuite dans une chambre d'eaux usées. Cette infiltration d'eau dans les canalisations n'a causé aucune pollution de notre cours d'eau.

En amont du pont de la route cantonale, le caisson que nous avons réalisé pour protéger notre grande salle a dû être retenu. En effet la berge, à cet endroit, s'affaissait et la mise en

place du caisson en bois l'année précédente a permis de protéger le bâtiment. Malgré cela, le lit de la rivière a continué à se creuser. Un renforcement par des blocs plus massifs a donc été nécessaire.

Le dépassement du budget résulte de trois interventions qui n'étaient pas prévues et qui ont dû être réalisées rapidement. Les ouvrages sont maintenant stables et nous n'avons pas constaté d'autre mouvement.

Protection de la flore, aucune action n'avait été entreprise ces dernières années contre les espèces envahissantes. Avec l'aide du canton et celle d'un partenaire privé, nous avons pu financer une intervention importante sur tout le linéaire de la commune. Les frais engendrés ont été couverts à ~80% entre le canton et notre partenaire le WWF. Si la situation financière le permet, nous tenterons de renouveler cette action aussi régulièrement que possible.

6. Dicastères de Pascal Rossy

Routes

L'entretien courant de nos routes a été effectué.

De nombreux travaux de réfection d'ouvrages nécessaires à la collecte des eaux de surface ont été réalisés sur plusieurs routes communales. La route de Senarclens et l'ancienne route de Cuarnens ont été concernées par ces travaux.

Dans le même but, des travaux ont été effectués le long d'une partie du chemin du Cimetière. Ils ont consisté à créer un collecteur d'eaux claires avec une grille de récupération des eaux de surface et poser une bordure « type état » en béton dans le but d'éviter le déversement d'une grande quantité d'eau pluviale depuis la route du Cimetière sur une parcelle agricole privée.

Afin de permettre un meilleur accès au chantier de transformation du bâtiment de l'ancienne laiterie et, dans le but de fermer à la circulation un tronçon de la rue des Pâquis, une piste en tout-venant a été créée derrière le pavillon de l'épicerie.

STEP

Une entreprise de prestations de service s'occupe de l'aspect technique des installations et supervise notre collaborateur communal ainsi que son remplaçant dans le bon fonctionnement de notre STEP.

Le changement de produit déphosphatant et un suivi régulier des installations de traitement des eaux usées ont permis aux résultats des analyses mensuelles effectués par le canton de rentrer dans les normes actuellement en vigueur.

Régulièrement, le surplus de nos boues d'épuration est évacué à la STEP de Penthaz par un transporteur régional afin d'y être déshydratées puis acheminées à la STEP de Vidy pour les incinérer.

Avec un entretien régulier, notre STEP devrait pouvoir fonctionner encore bien quelques années.

Service du feu

Le service du feu villageois est regroupé depuis 2012 au sein du SDIS (service de défense contre l'incendie et de secours) Région Venoge. Les pompiers de notre commune sont incorporés dans le DAP Z5 stationné à Grancy et Chevilly, commandé par le capitaine Olivier Bovey.

Service des eaux

La surveillance de notre réseau d'eau potable est assurée par notre collaborateur communal avec la fonction d'exploitant de réseau. Il est secondé par le fontainier de la Commune de Cossonay.

Un contrôle régulier et une manipulation de toutes les bornes-hydrantes ainsi que les vannes de secteur du réseau d'eau potable communal est effectué par un prestataire de service agréé à cette fonction.

Dans le courant de l'été, une importante fuite sur la conduite d'alimentation d'un bâtiment privé a nécessité des travaux conséquents sur un tronçon du chemin du Moulin.

Le réseau intercommunal d'eau potable de Vy de Mauraz remplit toutes les attentes des 8 communes qu'il dessert. L'administration est assurée par un municipal de chaque commune ; les tâches de secrétariat et de trésorerie incombent à la commune de Cossonay.

Le fontainier de Cossonay et ses deux collègues exploitants de réseau (et collaborateurs des communes de Cuarnens et de La Chaux) s'occupent du bon fonctionnement et de l'autocontrôle du réseau de Vy de Mauraz.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil général de La Chaux :

- vu le rapport de gestion de l'exercice 2020,
- ouï le rapport de la Commission de Gestion et des finances chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

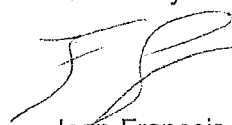
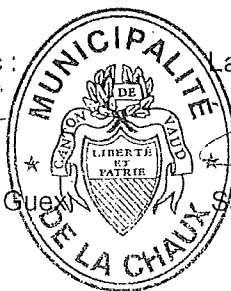
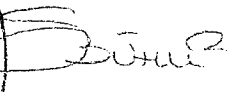
- d'adopter le rapport de gestion 2020 tel que présenté
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Adopté en séance de Municipalité du 17 mai 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

La secrétaire municipale :

  
Jean-François Guex Sandrine Bühler